



Ile-de-la-Suze – Planification et étude

23 octobre 2008: le Conseil de ville approuve un crédit de 376'000 fr. pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration d'un projet d'aménagement d'espaces verts sur l'aire Gygax.

30 novembre 2008: les ayants droit au vote biennois approuvent la planification révisée pour le périmètre «Gygax/Omega/Gurzelen», où il est prévu d'aménager un espace vert public de 20'000 m² en bordure de la Suze en complément à celui qui existe sur l'Ile du Moulin.

2009–2012: au cours des travaux d'étude, il est décidé d'étendre les espaces verts publics autour du site existant de l'Ile du Moulin ainsi qu'à la rive sud de la Suze (superficie totale: env. 53'500 m²). Il en résulte de nombreuses synergies et il devient alors possible:

- dans le cadre du même projet, de remplacer la place de jeu devant être assainie sur l'Ile du Moulin,
- d'aménager un espace de loisirs et de détente d'un seul tenant et satisfaisant aux besoins de la population du quartier,
- de procéder à une vaste revitalisation de la Suze et des rives de façon favorable à la biodiversité, d'améliorer les fonctions naturelles du cours d'eau (protection contre les crues), d'accroître de manière générale l'attrait du site,
- d'améliorer la protection contre les crues,
- de construire à cette occasion un nouveau trottoir au chemin de la Truite, sans pour autant supprimer des places de stationnement.

9 juin 2013: les ayants droit au vote biennois approuvent à une forte majorité le projet «Aménagement de l'Ile-de-la-Suze» et le crédit brut correspondant de 15 255 500 fr.

2013/2014: en relation avec le lotissement d'habitation au nord de l'Ile-de-la-Suze, le Service archéologique du Canton de Berne procède à des fouilles. Celles-ci révèlent que le périmètre était habité du Haut Moyen Âge au Moyen Âge central (village «Gurzele»). Le projet d'aménagement doit alors être adapté pour préserver autant que possible les structures archéologiques. Concrètement, le fond du canal Stebler prolongé est relevé d'env. 30 cm et le cours de la Suze est rectifié de façon à ce que le profil de la rive de la Suze s'élève plus rapidement au-dessus des structures archéologiques.

2 mai 2014: la demande de permis de construire et la demande d'autorisation d'aménagement des eaux sont déposées.

18 février 2015: le préfet de Bienne rejette les oppositions formées contre la demande de permis de construire et délivre celui-ci. Le délai de recours arrive à échéance le 20 mars 2015 sans avoir été utilisé.

16 mars 2015: début des travaux de défrichage.

7 avril 2015: début des travaux de génie civil.